



# CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES  
AUX PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024



**CAISSE  
D'ÉPARGNE**  
Bretagne Pays de Loire



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels et des associations de proximité en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La Caisse d'Épargne a depuis toujours fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Épargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires  
sur le site Internet :**

**[https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/  
votre-banque/reglementation/tarifs/](https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/votre-banque/reglementation/tarifs/)**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % à la date d'édition de cette brochure.

# SOMMAIRE

## 1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES <sup>TVA</sup>



Artisan/Commerçant - Libre Convergence .....	6
Profession Libérale - Labelis.....	6
Franchisé - Franchise & Vous .....	6
Professionnel de la vigne - Vitilis.....	6
Micro-Entrepreneur .....	7
SCI (société civile immobilière) .....	7
Associations - Associatis Essentiel.....	7
Associations - Services Association .....	8
Services bancaires de base .....	8

## 2 LE COMPTE COURANT



La vie du compte .....	9
Les frais et commissions de mouvement .....	9
Les autres frais et services .....	10
Location de coffres .....	10
Les dates de valeur .....	11
Les oppositions .....	11

## 3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention.....	12
Les incidents liés aux chèques.....	12
Les incidents liés aux prélèvements et effets....	13
Opérations particulières .....	13

## 4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces .....	14
Les chèques .....	14
Les cartes de paiement.....	15
Les virements .....	16
Les prélèvements .....	17
Les effets de commerce.....	19

## 5 LES ASSURANCES



Les assurances .....	20
----------------------	----

## 6 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil Pro/CE net Comptes.....	21
Webprotexion .....	21
PulCEo Connect.....	21
Alertecureuil Pro .....	22
Sécurisation des opérations en ligne (SOL) .....	22

## 7 CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



CE net Remises.....	23
CE net EDI (EBICS).....	23
PulCEo .....	23
SWIFTNet.....	24
Autres prestations et services.....	24

## 8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique .....	25
Les terminaux de paiement électronique (TPE).....	25
TAP TO PAY .....	25
Le paiement pour la location de biens et services (PLBS).....	25
CE BOOST PAY.....	25
HEOH.....	26
ONEY PROXI.....	26
E-Commerce .....	26
SMILE&PAY .....	26

## 9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES

JEDECLARE.COM .....	27
CE boost FID.....	27
Avance et gestion du tiers payant .....	27

## 10 FINANCEMENT

Financement bancaire court terme .....	28
Financement des investissements .....	29
Assurance des emprunteurs.....	31
Cautions et garanties.....	32

## 11 L'INGÉNIERIE SOCIALE

L'ingénierie sociale.....	33
---------------------------	----

## 12 PLACEMENTS FINANCIERS ET ÉPARGNE BANCAIRE

Les opérations sur compte-titres ordinaire.....	34
Les parts sociales.....	34
Les droits de garde.....	35
Les autres tarifs.....	35
Les transferts de compte-titres ordinaire...	35
L'épargne bancaire.....	35

## 13 LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL

Compte excédent professionnel.....	36
Déduction épargne de protection (DEP) .....	36

## 14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Les virements internationaux.....	37
Les opérations d'encaissement.....	37

## 15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

Lexique des termes utilisés.....	38
----------------------------------	----

## 16 LES NUMÉROS UTILES

Centre de relation clientèle.....	41
Carte bancaire.....	41
Monétique commerçants.....	41
Assurances .....	41
Nos partenaires .....	41

## 17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE

Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié .....	42
Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige.....	43

# 1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES <sup>TVA</sup>



## DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : chéquier<sup>(1)</sup>, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, Assurance moyens de paiements Pro Plus<sup>(2)</sup>, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de service, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

### > ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE

### > PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS

### > FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS

### > PROFESSIONNEL DE LA VIGNE - VITILIS

Cotisation mensuelle avec une carte <sup>(3)</sup>	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit différé	<b>23,65 €/mois</b>	<b>27,05 €/mois</b>	<b>32,70 €/mois</b>
Débit immédiat	<b>24,65 €/mois</b>	<b>28,10 €/mois</b>	-

■ Sans carte<sup>(4)</sup> ..... **23,65 €/mois**

	Majoration de la cotisation
Avec le service CE net Remises	+ 10,00 €/mois
Avec le service CE net EDI	+ 21,60 €/mois
Avec le service PulCEo Connect <sup>(5)</sup>	+ 4,70 €/mois
Avec une ou plusieurs carte(s) supplémentaire(s) <sup>(3)</sup> :	
- Carte Visa Business débit différé	+ 2,00 €/mois/carte
- Carte Visa Business débit immédiat	+ 2,50 €/mois/carte
- Carte Visa Gold Business débit différé	+ 6,15 €/mois/carte
- Carte Visa Gold Business débit immédiat	+ 6,70 €/mois/carte
- Carte Visa Platinum Business débit différé	+ 10,00 €/mois/carte

## BON À SAVOIR

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier. Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

**TVA** Certains services inclus dans les offres groupées peuvent être soumis à TVA.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyen de Paiements Pro Plus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(4) Arrêt de commercialisation le 01/01/2022.

(5) Souscription réservée aux clients en forme sociétale.

## > MICRO-ENTREPRENEUR

### COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

#### **DÉFINITION : La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur\***

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business<sup>(1)</sup>, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier<sup>(2)</sup>, virements<sup>(3)</sup>, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	<b>9,90 €</b>	<b>13,90 €</b>	<b>19,90 €</b>
Débit différé	-		

### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR (N'EST PLUS COMMERCIALISÉ)

Avec une carte Visa Business Débit différé	Avec une carte Visa Business Débit immédiat	Sans carte <sup>(4)</sup>
<b>12,50 €/mois</b>	<b>13,55 €/mois</b>	<b>12,50 €/mois</b>

## > SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

■ Cotisation mensuelle..... **8,05 €/mois**

## > ASSOCIATIONS - ASSOCIATIS ESSENTIEL

### (RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS AYANT UN BUDGET ANNUEL < À 300 000 €)

Ce forfait (avec carte en option) comprend un ensemble de services pour la gestion de votre compte courant :

- Tenue de compte
- Relevés de compte mensuels
- Service chéquier en envoi simple
- Abonnement CE net Comptes
- Un Lecteur CAP (Carte A Puce)
- Assurance Moyens de Paiement Associatis<sup>(5)</sup>,
- Protection et assistance juridique<sup>(6)</sup>

■ Cotisation mensuelle..... **7,80 €/mois**

\*Sous réserve de commercialisation.

(1) Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Hors virement instantané.

(4) Arrêt de commercialisation le 01/01/2022.

(5) Assurance Moyens de Paiement Associatis est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(6) Protection et assistance juridique est un contrat de Covea Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

# 1

## LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES <sup>TVA</sup>

- Majoration de la cotisation :
  - Avec le service CE net Remises.....**11,25 €/mois**
  - Avec une ou plusieurs carte(s)<sup>(1)</sup> :

Type de carte	Majoration
Retrait Associatis	+ 0,75 €/mois/carte
Visa Business Associatis	+ 1,80 €/mois/carte
Visa Business à débit différé	+ 2,00 €/mois/carte
Visa Business à débit immédiat	+ 2,50 €/mois/carte
Visa Gold Business à débit différé	+ 6,15 €/mois/carte
Visa Gold Business à débit immédiat	+ 6,70 €/mois/carte

### > ASSOCIATIONS - SERVICES ASSOCIATION

#### (RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS AYANT UN BUDGET ANNUEL < À 100 000 €)

Ce forfait (sans option carte possible) comprend un ensemble de services pour la gestion de votre compte courant :

- Tenue de compte
- Relevés de compte mensuels
- Service chéquier en envoi simple
- Assurance moyens de Paiement Associatis<sup>(2)</sup>
- Abonnement CE net Comptes

- Cotisation mensuelle.....**3,85 €/mois**

### > SERVICES BANCAIRES DE BASE

Offre conforme à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier pris en application de l'article L. 312-1 du même code relatif au droit au compte.

- Services bancaires de base comprenant : .....**Gratuit**
  - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
  - Un changement d'adresse par an
  - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
  - La domiciliation de virements bancaires SEPA
  - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
  - La réalisation des opérations de caisse
  - L'encaissement de chèques et de virements bancaires
  - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
  - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire<sup>(3)</sup> de type SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
  - Des moyens de consultation à distance du solde du compte
  - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
  - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

(1) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.

(2) Assurance Moyens de Paiement Associatis est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Hors virement instantané.

# 2 LE COMPTE COURANT



## > LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant ..... **Gratuit**
- Domilis Pro ..... **Gratuit**

### DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)	Format papier	Format électronique <sup>(1)</sup>
Mensuelle	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Bi-mensuel	<b>5,20 €/trimestre</b>	
Décadaire	<b>8,35 €/trimestre</b>	
Hebdomadaire	<b>15,60 €/trimestre</b>	
Journalière	<b>62,40 €/trimestre</b>	

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence ..... **4,20 €/relevé**
- Récapitulatif annuel de frais de l'année précédente (uniquement adressé aux entrepreneurs individuels et aux associations de proximité) ..... **Gratuit**
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) ..... **Gratuit**

## > LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte ..... **53,05 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel ..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable :
  - Entrepreneurs Individuels ..... **55,00 €/an**
  - Personnes morales ..... **96,00 €/an**
  - Associations avec CA inférieur à 100 k€/an ..... **20,00 €/an**
  - Associations avec CA supérieur ou égal à 100 k€/an ..... **80,00 €/an**
- Échelle de valeurs (calcul d'intérêts détaillé) ..... **22,80 €/édition**
- Commission de mouvement ..... **0,10 %, min 18,00 €/trimestre<sup>(2)</sup>**

### BON À SAVOIR

**Commission de mouvement :** elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

**Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable :** prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

(1) Sous réserve de la souscription du service « Digital Box ».

(2) La commission de mouvement est comprise dans la cotisation mensuelle pour les clients détenteurs d'une offre groupée de services Auto-entrepreneur, Freelance et SCI.



# 2 LE COMPTE COURANT

## > LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) **TVA** ..... **28,00 €**
- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ..... **Gratuit**
- Eparfix/Eparplus (services d'épargne automatique) ..... **6,15 €/an**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes **TVA** ..... **187,20 €**
- Compte Française des Jeux ..... **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) ..... **Gratuit**
- Frais de copie d'un chèque (recto), remis à l'encaissement par le bénéficiaire sur un compte CEBPL depuis moins de 3 mois ..... **Gratuit**
- Frais de copie d'un chèque (recto) - autres cas ..... **13,65 €/chèque**
- Délivrance d'une copie des informations nominatives détenues dans nos fichiers (CNIL) ..... **Gratuit**
- Frais de recherche de documents sur information disponible en agence (Par opération recherchée ou par historique de compte) ..... **11,05 €**
- Frais de recherche de documents sur information non disponible en agence (Par opération recherchée ou par historique de compte) ..... **sur devis (33,60 € minimum)**
- Frais de recherche sur contestation non justifiée sur un paiement carte, un retrait au distributeur ou le paiement d'un chèque ..... **40,25 €/opération**

## > LA LOCATION DE COFFRES **TVA**

- Compartiment avec assurances<sup>(1)</sup>. Sous réserve de disponibilité.

	Dimensions			
	Petit : - de 20 dm <sup>3</sup>	Moyen : 20 à 39 dm <sup>3</sup>	Grand : 40 à 59 dm <sup>3</sup>	Très grand : 60 dm <sup>3</sup> et +
Frais de location de coffre-fort par an	<b>88,00 €</b>	<b>128,33 €</b>	<b>174,17 €</b>	<b>209,00 €</b>

- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) ..... **Nous consulter**

(1) Pour connaître le montant maximum des valeurs assuré par compartiment loué, consulter les conditions particulières de votre contrat de location ou contacter votre agence.

## > LES DATES DE VALEUR (voir lexique en page 38)

OPÉRATIONS	Crédit	Débit
Espèces	<b>J</b>	<b>J</b>
Chèques compensables en France	<b>J + 1 ouvré<sup>(1)</sup></b>	<b>J</b>
Paieement par carte bancaire (débit immédiat ou débit différé)	<b>J</b>	<b>J</b>
Virements/prélèvements	<b>J</b>	<b>J</b>
Effets domiciliés	-	<b>E</b>
Remise d'effets à l'encaissement	<b>E + 4 calendaires<sup>(2)</sup></b>	-
Remise d'effets à l'escompte	<b>J + 1 calendaire<sup>(2)</sup></b>	-
Délai d'indisponibilité ou d'encaissement sur remise de chèque sur compte courant <sup>(3)</sup>	<b>15 jours ouvrés<sup>(1)</sup></b>	-

(J : date de comptabilisation. E : date d'échéance de l'effet.)

## > LES OPPOSITIONS

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire ..... **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux..... **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire pour usage abusif..... **26,60 €**
- Frais d'opposition sur un chèque par l'émetteur..... **19,80 €/opposition**
- Frais d'opposition sur plusieurs chèques ou chéquier par l'émetteur..... **27,70 €/opposition**
- Mise sous surveillance du compte suite à incident de paiement par carte ..... **41,20 €**

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre.

(3) La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte courant.

# 3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



## > COMMISSION D'INTERVENTION

- Frais par opération ..... **8,00 € (dans la limite de 40 € par jour)**

### **DÉFINITION : Commission d'intervention**

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

## > LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)<sup>(1)</sup> ..... **10,10 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision<sup>(2)</sup>
  - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € ..... **22,00 €<sup>(2)</sup>**
  - Chèque supérieur à 50,00 € ..... **42,00 €<sup>(2)</sup>**

Refus de paiement par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- Les frais de dossier
- Les frais de rejet de chèque
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plate-forme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire, le cas échéant
- Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- La déclaration BDF (Banque de France)
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- Les frais de blocage de provision pour régularisation
- Les frais de délivrance du certificat de non-paiement
- Frais pour chèque déposé revenu impayé pour autre motif que défaut de provision ..... **15,40 €**
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction bancaire ..... **23,50 €**
- Courrier de mise en demeure (envoi recommandé) ..... **16,40 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

## > LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)<sup>(1)</sup> ..... **10,10 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le téléversement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision <sup>(2)</sup> :
  - Prélèvement inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération**
  - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € ..... **12,00 €<sup>(3)</sup>**

Le forfait de frais par prélèvement SEPA comprend :

- Les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
- Les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
- Et tous les autres frais perçus par la banque
- Rejet d'effet par papier (total ou partiel)..... **23,20 €**
- Rejet d'effet par internet ..... **10,50 €**
- Rejet d'effet par télétransmission ..... **5,25 €**

## > OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ..... **26,60 €**
- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé
  - Envoi simple..... **13,00 €**
  - Envoi recommandé..... **16,40 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire)..... **110,80 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur ..... **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 100,00 €**

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

# 4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



## > LES ESPÈCES

### RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ..... **Gratuit**
- Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice)..... **6,80 €**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique ..... **5,25 €**

### RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS

#### CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne ..... **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement ..... **Gratuit**

### RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVICES

	Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission fixe par acte	<b>3,30 €</b>	<b>6,50 €</b>
Commission proportionnelle au montant du retrait	<b>2,80 %</b>	<b>2,80 %</b>

### REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Dépôt d'espèces minimum 20 € (hors Sécurexpress) ..... **Gratuit**
- Cachet d'endossement **TVA** ..... **38,80 €/cachet**
- Service de dépôt Sécurexpress<sup>(1)(2)</sup> (hors forfait) ..... **37,45 € annuel**
- Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ..... **8,35 €/an**
- Refabrication de carte de dépôt Sécurexpress ..... **8,35 €**
- Contestation non justifiée sur un paiement carte, sur un retrait au distributeur, sur un paiement chèque (par opération contestée)..... **40,25 €**
- Mise à disposition d'une sacoche commerçante pour les dépôts (sous réserve de disponibilité)..... **Gratuit**

### REMISE D'ESPÈCES HORS AGENCE PAR CRÉDIT SUR FICHER

- Frais de mise en place du service ..... **150,00 €**
- Commission sur montant valorisé annuel ..... **0,10 %**

## > LES CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières)..... **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence sur compte courant ou compte sur livret (hors livret A)..... **15,60 €**

**TVA** Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(2) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

- Frais d'envoi de chéquier :
  - Envoi par courrier simple ..... **3,65 €/envoi**
  - Envoi par recommandé avec A/R ..... **10,40 €/envoi**
- Frais d'envoi de carnet/bordereau de remise de chèques :
  - Envoi par courrier simple ..... **Gratuit**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence ..... **7,80 €/chéquier**

### CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France
  - Date de valeur = J + 1 ouvré<sup>(1)</sup> (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant) ..... **Gratuit**
- Télécollecte images chèques ..... **Nous consulter**
- Frais de gestion grands remettants chèques et espèces ..... **Nous consulter**

## > LES CARTES DE PAIEMENT

### COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit différé	<b>42,85 €</b>	<b>48,25 €/an</b>	<b>147,80 €/an</b>	<b>238,90 €/an</b>
Débit immédiat	<b>Gratuit</b> dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	<b>61,05 €/an</b>	<b>160,70 €/an</b>	-

- Service e-carte bleue ..... **12,50 €/an**
- Carte de retrait Associatis (réservée à la clientèle d'association) ..... **17,70 €/an**
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay<sup>(2)</sup> ..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay<sup>(2)</sup> ..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay<sup>(2)</sup> ..... **Gratuit**

### PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro ..... **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro :
  - Commission proportionnelle au montant payé par carte ..... **2,80 %**
  - Maximum de perception ..... **6,50 €/opération**

### OPÉRATIONS SUR CARTE

- Remise carte en agence ..... **Gratuit**
- Refabrication de carte défectueuse ..... **Gratuit**
- Refabrication de carte avant échéance pour autre motif ..... **13,55 €**
- Modification temporaire<sup>(3)</sup> des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en agence ..... **20,80 €**
- Frais d'envoi de carte par recommandé avec A/R ..... **7,95 €/envoi**
- Fabrication de carte en accéléré ..... **58,25 €**
- Réédition du code confidentiel carte en agence ..... **9,90 €**
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile<sup>(4)</sup> ..... **Gratuit**

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

(3) Pour une durée de 30 jours.

(4) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Secur'Pass pour DPEI Pro ou Secur'Pass pour CE net.

# 4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## > LES VIREMENTS

### FRAIS PAR VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence	Sur Internet <sup>(1)</sup>	Par télétransmission <sup>(2)</sup>
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Virement SEPA occasionnel vers une autre Caisse d'Épargne	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b> sur Direct Ecureuil Pro, 0,21 € sur CE net Comptes	0,21 €
Virement SEPA occasionnel vers une autre banque	4,20 €	0,21 €	0,21 €
Virement instantané occasionnel : - jusqu'à 5 000 € - supérieur à 5 000 € et jusqu'à 30 000 € - supérieur à 30 000 € et jusqu'à 100 000 €	5,20 € 7,30 € 14,60 €	1,05 € 3,15 € 10,40 €	
Virement SEPA jour			0,42 €
Virements SEPA SCT accélérés			0,50 €/unité
Virement spécial (URSSAF, TVA...)			0,21 €
Virement SEPA tiers urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)	21,65 €		6,50 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque	1,45 €	0,21 €	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (modification/suppression)	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	
Virement de trésorerie	21,65 €		6,40 €
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	12,80 €		12,80 €
Révocation/modification d'un virement avant émission/exécution/traitement	5,45 €		5,45 €
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

### VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent..... **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro ..... **Gratuit**

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

## > LES PRÉLÈVEMENTS

### **DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)**

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

### **DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B**

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

## **FRAIS PAR PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS**

	En agence	Sur Internet <sup>(1)</sup>	Par télétransmission <sup>(2)</sup>
Paiement d'un prélèvement	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/ modification) :			
- Autorisés (liste blanche)	<b>19,80 €</b>	<b>Gratuit</b>	
- Non autorisés (liste noire)	<b>19,80 €</b>	<b>19,80 €</b>	
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	<b>19,80 €</b>		
Refus de tout prélèvement SEPA	<b>19,80 €</b>		
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	<b>Gratuit</b>		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée <b>TVA</b>	<b>21,35 €</b>		
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	<b>Nous consulter</b>		
Mise en place/modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	<b>10,85 €</b>	<b>Gratuit via CE net</b>	

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

# 4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

	En agence	Par télétransmission <sup>(1)</sup>
Prélèvement SEPA permanent : - Frais par prélèvement SEPA émis	<b>4,20 €/opération</b>	<b>0,21 €/opération</b>
Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	<b>4,20 €/opération</b>	<b>0,21 €/opération</b>
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel		<b>0,26 €/opération</b>
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
■ Frais de rejet reçus suite à l'émission d'un TIP SEPA .....		<b>9,40 €/opération</b>
■ Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement.....		<b>5,45 €/opération</b>
■ Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance .....		<b>5,45 €/opération</b>
■ Frais d'annulation suite à une opération émise à tort .....		<b>12,80 €/opération</b>
■ Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE ou SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance).....		<b>10,40 €/opération</b>
■ Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle .....		<b>21,35 €/opération</b>
■ Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier <b>TVA</b> .....		<b>21,35 €</b>
■ Intervention sur fichier non conforme .....		<b>22,90 €</b>
■ Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) <b>TVA</b> .....		<b>41,60 €</b>
■ Demande ICS des syndicats de copropriétaires <b>TVA</b> .....		<b>41,60 €</b>

(1) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

## > LES EFFETS DE COMMERCE

### TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

- Bon à payer :
  - avec la convention de paiement sauf désaccord..... **Gratuit**
  - sans la convention de paiement (Banque à distance) ..... **10,40 € par bon à payer**
  - sans la convention de paiement (Papier) ..... **15,60 € par bon à payer**

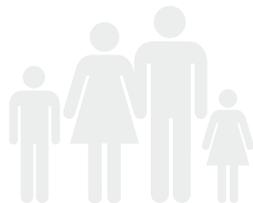
### TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE

- Remise d'un effet support papier ..... **8,35 €/effet**
- Remise d'un billet financier support papier ..... **8,55 €**
- Effet remis - Télétransmis
  - Frais de remise ..... **Gratuit**
  - Commission de remise par effet..... **0,47 €/effet**
- Autres opérations sur effet..... **18,10 €/opération**  
(Remise d'effet non domicilié, effet réclamé ou prorogé,  
avis d'acceptation, de modification, réception d'effet impayé, restitution de LCR)

### SERVICES SEPAMAIL

- Demande de règlement..... **Nous consulter**
- Vérification de coordonnées bancaires ..... **Nous consulter**

# 5 LES ASSURANCES



- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(1)(7)</sup> ..... **20,30 €/an**

## DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(1)(7)</sup> couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Assurance Moyens de Paiement Associatis<sup>(1)(7)</sup> ..... **16,30 €/an**
- Protection et Assistance Juridique Associatis<sup>(7)(9)</sup> ..... **60,00 €/an**
- Securexpress Assurance<sup>(1)(7)</sup> ..... **27,40 €/an**

## IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle<sup>(2)(7)</sup> ..... **Nous consulter**
- Assurance Auto des Professionnels<sup>(2)(7)</sup> ..... **Nous consulter**

## PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro<sup>(5)(7)</sup> ..... **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital<sup>(8)</sup> en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

- Protection Homme Clé<sup>(5)(7)</sup> ..... **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital<sup>(7)</sup> à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

## RETRAITE

- Millevie PER<sup>(6)(7)</sup> ..... **Nous consulter**

Plan d'Épargne Retraite individuel.

## SANTÉ

- Garantie Santé Côté pro<sup>(4)(7)</sup> ..... **Nous consulter**

Complémentaire santé individuelle.

- Assurance Complémentaire Santé Salariés<sup>(3)(7)</sup> ..... **Nous consulter**

Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Vous pouvez bénéficier de l'expertise de nos partenaires pour assurer :**

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé\*
- Votre activité face aux risques cyber\*

\* Sous réserve de commercialisation.

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, Assurance Moyens de paiement Associatis et Securexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) L'assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

(4) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA Assurances.

(5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie – Société anonyme au capital social de 161 469 776 € – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Paris n° 349 004 341 – Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

(6) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(7) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(8) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

(9) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des Assurances.

# 6 LA BANQUE À DISTANCE



## > DIRECT ECUREUIL PRO/CE NET COMPTES

### **DÉFINITION : Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes**

Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet. Solutions modernes, sécurisées et faciles d'utilisation, ce sont les outils indispensables pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait/offre groupée de services) :
    - Direct Ecureuil Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels) ..... **9,05 €/mois<sup>(1)</sup>**
    - CE net Comptes ..... **9,05 €/mois<sup>(1)</sup>**
    - Service Digital Box ..... **Gratuit<sup>(1)</sup>**
- Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Option gestion de portefeuille en bourse ..... **Gratuit<sup>(1)</sup>**

### **BON À SAVOIR**

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile [www.m.caisse-epargne.fr](http://www.m.caisse-epargne.fr), ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android)  

## > WEBPROTEXION

- Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs ..... **Gratuit<sup>(1)</sup>**

## > PULCEO CONNECT **TVA**

- Abonnement<sup>(2)</sup> ..... **9,40 €/mois**
- Option Ellisphère (gestion du risque commercial) ..... **10,00 €/mois**

### **BON À SAVOIR**

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Pulceo Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou Pulcéo pour les clients équipés de ces services.

(1) La confirmation par tout autre moyen que la signature électronique est soumise à l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Souscription réservée aux clients en forme sociétale.



## >ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS :
  - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS)..... **5,55 €/mois**
  - SMS supplémentaire (coût par SMS)..... **0,21 €**
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par e-mails :
  - Forfait mensuel (nombre illimité de mails)..... **5,55 €/mois**

## > SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) <sup>TVA</sup>

- Secur'Pass ..... **Gratuit**  
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- SOL SMS..... **Gratuit**
- SOL par lecteur CAP :
  - Lecteur CAP..... **16,65 €**
  - Carte Secur@ccès ..... **7,60 €/an**
  - Frais de refabrication de carte Secur@ccès ..... **7,60 €**
  - Frais de demande de réédition du code confidentiel..... **9,80 €**
  - Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque..... **41,60 €**
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)..... **110,00 €**
- Certificat électronique Swift 3 Skey USB NG pro (abonnement 3 ans)..... **110,00 €**

### DÉFINITION : SecurPass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Secur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Épargne. Secur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



### DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Épargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre CB à usage Professionnel.



### DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

## BON À SAVOIR

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui vous permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

# 7 CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



**DÉFINITION :** services de gestion de compte via des échanges de données informatisées  
À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

## > CE NET REMISES

### **BON À SAVOIR**

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Abonnement au Service de remise d'ordres ..... **19,25 €/mois<sup>(1)</sup>**
- Filiale gérée par abonnement<sup>(2)</sup> ..... **2,00 €/filiale/mois**
- Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe ..... **Gratuit**

## > CE NET EDI (EBICS) **TVA**

- Abonnement EBICS T ou TS ..... **À partir de 40,00 €/mois**

## > PULCEO **TVA**

### **BON À SAVOIR**

PulCeo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCeo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

- PulCeo.fr<sup>(3)</sup>
  - Frais de mise en place du service ..... **À partir de 200,00 €**
  - Abonnement au socle du service<sup>(4)</sup> ..... **À partir de 40,00 €/mois**
  - Options
    - Banques supplémentaires ..... **À partir de 10,00 €/mois**
    - Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCeo Mobile élargi, Diamond, e-facture, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes...) ..... **Nous consulter**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

(3) Souscription réservée aux clients en forme sociale.

(4) Intègre les fonctionnalités de base, hébergement, maintenance, support et inclut 1 banque tierce, 20 comptes paramétrés, 1 utilisateur PulCeo Mobile et 13 mois de durée d'historique.

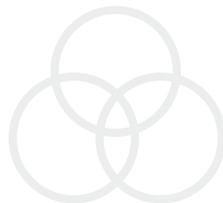
## > SWIFTNET **TVA**

- Frais de mise en place et abonnement..... **Nous consulter **TVA****

## > AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

- Avenant sur abonnement CE net :
  - À la demande du client ..... **10,00 €**
  - Complexe, plus de 10 modifications simultanées et à la demande du client ..... **30,00 €**
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes..... **Nous consulter **TVA****
- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte ..... **Nous consulter**
- Relevés format CFONB, XML et format MT940 ..... **Nous consulter**
- Relevé intraday..... **Nous consulter**
- Accès multiple tout protocole..... **Nous consulter**
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA **TVA** ..... **Nous consulter**
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes..... **Nous consulter**
- Tracker SWIFT GPI..... **Nous consulter**
- Représentation automatique des impayés de prélèvements..... **Nous consulter**
- Services complémentaires..... **Nous consulter**

# 8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



## > LA MONÉTIQUE

- Commission monétique sur paiement ..... **Nous consulter**
- Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC) ..... **Gratuit**
- Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC) ..... **Gratuit**
- Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée **TVA** ..... **15,00 €/dossier + 1,00 €/facturette**
- Retraitement sur facturation suite erreur client **TVA** ..... **15,00 €/dossier + 1,00 €/facturette**
- Gestion des impayés cartes bancaires commerçants ..... **65,00 €/dossier**
- Frais sur contrat inactif ..... **20,00 €/an/contrat**

## > LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

### BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

- Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard au Premium **TVA** ..... **Nous consulter**  
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.

**DÉFINITION :** TPE Premium : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.

- Installation de logiciels spécifiques **TVA** ..... **À partir de 15,00 €**
- Frais de dossier **TVA** ..... **50,00 €**

- > **TAP TO PAY<sup>(2)</sup>** ..... **Nous consulter**  
L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette.

- > **LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS)** ..... **Nous consulter**

### BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

- > **CE BOOST PAY<sup>(1)</sup>** **TVA**

**DÉFINITION :** Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse enregistreuse. Solution à découvrir sur [www.ce-boost-pay.fr](http://www.ce-boost-pay.fr).

(1) CE Boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 euros - située au 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France. Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° SIREN : 345 155 337.

(2) Sous réserve de commercialisation.



# 8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

- Abonnement CE boost Pay Business ..... À partir de 65,50 €/mois
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat ..... Nous consulter
- Durée d'engagement ..... 48 mois

## > HEOH<sup>(1)</sup> ..... Nous consulter

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE...

## > ONEY PROXI<sup>(2)</sup> ..... Nous consulter

% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant

### BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

## > E-COMMERCE **TVA**

- IZ e-commerce<sup>(3)</sup> ..... Nous consulter

### DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

- Inscription
  - SP PLUS PRO/SP PLUS PRO EXPERT ..... Nous consulter
  - Je Paie En Ligne Express ..... **Gratuit**
- Abonnement mensuel
  - PAYPLUG<sup>(4)</sup> ..... Nous consulter
  - SP PLUS PRO/SP PLUS PRO EXPERT ..... Nous consulter
  - Je paie en ligne<sup>(5)</sup> ..... Nous consulter
  - Je Paie En Ligne Express ..... 7,00 €

## > SMILE&PAY<sup>(6)</sup> ..... Nous consulter

### DÉFINITION : Smile&Pay

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débuter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

(1) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 750 374 euros. Siège social : 5, rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR ([www.regafi.fr](http://www.regafi.fr)) (l'« Établissement de Paiement »).

(2) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 51 286 585 € - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

(3) Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(4) Service de la société Payplug, proposé par la Caisse d'Épargne. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 255 855 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(5) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(6) Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

# 9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



## > JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécote de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

■ Frais d'adhésion au service..... **Gratuit**

## > CE BOOST FID **TVA**

**DÉFINITION :** CE boost FID est une solution de fidélisation de la clientèle du professionnel.

■ Module Analytique :  
- Frais d'inscription..... **Gratuit**  
- Abonnement..... **Nous consulter**

■ Module Fidélité  
- Frais d'inscription..... **150,00 €/point de vente**  
- Abonnement..... **49,00 €/mois/point de vente**  
- Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.

■ Module Fidélité +  
- Frais d'inscription..... **150,00 €/point de vente**  
- Abonnement..... **79,00 €/mois/point de vente**  
- Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.

### **BON À SAVOIR**

Jusqu'à 20 % de remises sur l'abonnement mensuel, Fidélité ou Fidélité +, à partir du 3<sup>e</sup> point de vente.

## > AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT\*

■ Avance et gestion du tiers-payant..... **Nous consulter**

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)<sup>(1)</sup> et avance de fonds par la Caisse d'Épargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

## > IPaidTHAT<sup>(2)</sup>

■ IPaidThat\*..... **Nous consulter**

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

\* Sous réserve de commercialisation

(1) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial SANTE PRO, SAS au capital social de 30 000 euros, immatriculé(e) au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 14, rue du Lieutenant Colonel Prévost à Lyon.

(2) SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 2 246,86 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE.



# 10 FINANCEMENT<sup>(1)</sup>



## > FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

### DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
  - Frais de dossier sur mise en place ou renouvellement de concours court terme pour un découvert < ou = à 3000 € ..... **45,00 €**
  - Frais de dossier sur mise en place ou renouvellement de concours court terme pour un découvert > à 3000 € ..... **1 % (mini 100,00 €)**
  - Taux d'intérêt<sup>(2)</sup> ..... **Nous consulter**

Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé

  - Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client) ..... **4,00 % maximum**
- Découvert non autorisé
  - Taux d'intérêt<sup>(2)</sup> ..... **Taux maximum autorisé par la législation en vigueur**

### COMMISSIONS<sup>(3)</sup>

- Commission d'engagement ..... **1 %**  
*(Commission calculée lors de la mise en place du crédit en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue annuellement ou trimestriellement.)*
- Commission sur le plus fort découvert ..... **0,10 %/mois**  
*(Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.)*
- Commission de non-utilisation du découvert ..... **0,60 %**  
*(Commission calculée sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert.)*
- Commission d'immobilisation ..... **1,50 % maximum**  
*(Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.)*

### ESCOMPTE<sup>(4)</sup>

- Frais de dossier ..... **1 % (mini 80,00 €)**
- Taux d'intérêt<sup>(5)</sup> ..... **Nous consulter**
- Minimum d'intérêts perçus ..... **6,60 €**
- Minimum d'intérêts perçus en cas de prorogation d'effet escompté ..... **5,40 €**
- Nombre de jours minimum lors du décompte des agios ..... **10 jours**
- Commission d'engagement ..... **Nous consulter**
- Commission de non utilisation applicable à la différence entre le montant de l'autorisation d'escompte accordée et le montant de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrêté trimestriel) ..... **Nous consulter**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(5) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

## MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

■ Frais de mise en place du dossier.....	1 % (mini 80,00 €)
■ Taux d'escompte (Daily).....	Nous consulter
■ Commission de bordereau.....	20,00 €
■ Commission par créance cédée.....	20,00 €/créance
■ Commission par notification ou acceptation.....	20,00 €/créance
■ Intervention sur événement (prorogation, impayé, ...)	20,00 €/créance
■ Édition d'un échéancier mensuel d'encours.....	20,00 €

## LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme.....	Gratuit
--	---------

## AFFACTURAGE

■ Contrat d'affacturage.....	Nous consulter
■ FlashFactures.....	3,95 % du montant financé des factures confiées

Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.

## > FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

■ Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)	
- Concours Moyen Long Terme.....	1 %
- Minimum de perception pour les concours < 40 000,00 €.....	250,00 €
- Minimum de perception pour les concours ≥ 40 000,00 €.....	400,00 €
- Ecureuil Crédit Express.....	1 %
- Minimum de perception.....	250,00 €

### BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne vous propose une gamme de financements complète en faveur de la transition énergétique : travaux d'amélioration énergétique du bâtiment, énergies renouvelables, matériel permettant de réduire la consommation d'énergie, véhicule ou flotte de véhicules propres avec bornes de rechargement. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

# 10 FINANCEMENT

## CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

■ Frais de dossiers.....	<b>2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 50,00 €</b>
■ Publicité légale crédit-bail/Location (greffe du tribunal de Commerce).....	<b>23,00 €</b>
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social	
■ Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement).....	<b>250,00 €</b>
■ Annulation ou modification d'assurance.....	<b>50,00 €</b>
■ Mainlevée d'opposition - <b>contrat couvert par notre assurance groupe</b> .....	<b>Gratuit</b>
■ Mainlevée d'opposition - <b>contrat non couvert par notre assurance groupe</b> .....	<b>50,00 €</b>
■ Gestion d'un sinistre matériel - <b>contrat couvert par notre assurance groupe</b> .....	<b>Gratuit</b>
■ Gestion d'un sinistre matériel - <b>contrat non couvert par notre assurance groupe</b> .....	<b>150,00 €</b>
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - <b>contrat couvert par notre assurance groupe</b> .....	<b>Gratuit</b>
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - <b>contrat non couvert par notre assurance groupe</b> .....	<b>50,00 €</b>
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers...) <sup>(1)</sup> .....	<b>50,00 €</b>
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren).....	<b>35,00 €</b>
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat).....	<b>50,00 €</b>
■ Radiation de publicité ou de gage <sup>(2)</sup> .....	<b>35,00 €</b>
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire).....	<b>50,00 €</b>
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement <sup>(2)</sup> .....	<b>50,00 €</b>
■ Changement du mode de règlement <sup>(3)</sup> :	
- de chèque ou virement à prélèvement.....	<b>Gratuit</b>
- de prélèvement à chèque.....	<b>250,00 €</b>
- de prélèvement à virement.....	<b>250,00 €</b>
■ Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet <sup>(1)(3)</sup> .....	<b>50,00 €</b>
■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire <sup>(3)</sup> .....	<b>50,00 €</b>
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes).....	<b>75,00 €</b>

(1) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client.

(2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(3) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

■ Transfert au nom d'un nouveau locataire <sup>(1)</sup> .....	<b>250,00 €</b>
■ Modification du plan de remboursement <sup>(1)</sup> .....	<b>250,00 €</b>
■ Modification ou mainlevée de garantie <sup>(1)</sup> .....	<b>250,00 €</b>
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) <sup>(1)</sup> .....	<b>250,00 €</b>
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat <sup>(1)</sup> .....	<b>250,00 €</b>
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire .....	<b>50,00 €</b>
<b>LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER</b> .....	<b>Nous consulter</b>
<b>LA LOCATION LONGUE DURÉE</b> .....	<b>Nous consulter</b>
<b>LES AUTRES OPÉRATIONS</b>	
■ Duplicata d'un tableau d'amortissement .....	<b>20,60 €</b>
■ Duplicata d'un contrat de prêt avec tableau d'amortissement .....	<b>49,60 €</b>
■ Frais d'avenant :	
- Réaménagement de taux .....	<b>Nous consulter</b>
- Report d'échéance(s) Primo report .....	<b>Nous consulter</b>
- Changement de compte de prélèvement d'un contrat de prêt .....	<b>20,60 €</b>
- Changement de date de prélèvement d'un contrat de prêt .....	<b>20,20 €</b>
- Désolidarisation de prêt (entre co-emprunteurs ou cautions) .....	<b>365,00 €</b>
- Autres types d'avenant (en pourcentage du capital restant dû) .....	<b>0,5 % (mini 190 €)</b>
■ Attestations diverses .....	<b>20,60 €</b>
■ Décompte de remboursement anticipé .....	<b>37,20 €</b>

## > ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

- Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur .....
- Nous consulter**
- L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

## > CAUTIONS ET GARANTIES

### CAUTIONS BANCAIRES

- Frais de dossier (en pourcentage du montant de l'engagement délivré)..... **1 % (mini 80,00 €)**
- Commission annuelle d'engagement pour caution bancaire simple  
(en pourcentage du montant de l'engagement délivré)..... **2 %/an**
- Commission annuelle d'engagement pour garantie à 1<sup>re</sup> demande délivré  
(en pourcentage du montant de l'engagement délivré)..... **3 %/an**
- Frais d'édition d'acte de caution dans le cadre de la ligne accordée..... **15,40 €**

### FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation

- Mise en place d'une caution personnelle (physique ou morale)..... **48,00 €/acte**
- Caution CEGC..... **Nous consulter**
- Nantissement de :
  - Fonds de commerce ..... **385,00 €/acte**
  - Valeurs ou contrats détenus à la Caisse d'Epargne ..... **56,00 €/acte**
  - Valeurs ou contrats détenus hors Caisse d'Epargne..... **203,00 €/acte**
  - Parts de SCI et SCPI..... **557,00 €/acte**
  - Parts d'autres types de sociétés..... **410,00 €/acte**
  - Actions..... **222,00 €/acte**
  - La clause bénéficiaire ..... **462,00 €/acte**
- Gage de véhicule ..... **250,00 €/acte**
- Gage sans dépossession de bien(s) corporel(s)..... **385,00 €/acte**
- Frais de constitution d'hypothèque, d'hypothèque maritime/fluviale/aérienne..... **Nous consulter**
- Constitution d'acte ..... **39,00 €/acte**  
(Promesse d'hypothèque, hypothèques mobilières, blocage de compte courant d'associés, ordre irrévocable, délégation de caution actif/passif, cession Dailly à titre de garantie...)
- Renouvellement de garantie..... **Selon garantie**
- Prise de garantie pour compte commun dans le cadre d'un pool bancaire..... **100,00 €**
- Rédaction d'une convention d'égalité de rang dans le cadre d'un pool bancaire ..... **50,00 €**
- Mainlevée de nantissement de fonds de commerce ou d'actions de société ..... **328,00 €/acte**
- Autres types de mainlevée..... **107,00 €/acte**
- Warrant agricole..... **300,00 €/acte**

# 11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



## BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.



- Épargne Salariale (PEI<sup>(1)</sup>, PER COLi<sup>(1)</sup>, Intéressement)  
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation.  
Le PEI et PER COLi en sont le réceptacle et permettent au dirigeant<sup>(2)</sup>, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PER COLi). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants..... **Nous consulter**
- Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERo)..... **Nous consulter**  
Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titres de services **Bimpli**<sup>(3)</sup> (Titres restaurant, Titres cadeaux)  
Les offres Titres de services Bimpli sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs (Titres Restaurant cartes et chèques) et permettent de les valoriser (Titre Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.  
Le dirigeant (avec ou sans salarié) bénéficie également, à titre personnel, du CESU préfinancé..... **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PER COLi : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribué par Caisse d'Épargne Bimpli est une marque de Swile SAS, société par actions simplifiée au capital social de 65 345,10 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.



# 12 PLACEMENTS FINANCIERS ET ÉPARGNE BANCAIRE



## > LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**

## LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

### LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS<sup>(1)</sup>/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant :
  - Par Internet..... **0,35 %/ordre (mini 7,90 €)**
  - Par téléphone (au 02 49 79 06 11)..... **1,50 %/ordre (mini 16,50 €)**
  - En agence..... **1,50 %/ordre (mini 16,50 €)**
- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères (taux de courtage - minimum de perception)..... **Nous consulter (mini 60,00 €- maxi 290,00 €)**
- Ordre annulé ou non exécuté - sur Internet..... **Gratuit**
- Ordre annulé ou non exécuté - hors Internet..... **Gratuit**
- OPCVM/FIA<sup>(2)(3)(4)</sup> :
  - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Épargne..... **Gratuit**
  - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux..... **30,20 €/OPCVM souscrit**
  - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Épargne hors FCP garanti ou à promesse..... **Gratuit**
  - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse..... **Nous consulter**

## BON À SAVOIR

Grâce aux solutions d'épargne verte de Caisse d'Épargne, participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région.  
N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

## > LES PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO, ...)..... **Gratuit**

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : Une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à la Caisse d'Épargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'information Clé (DIC).

## > LES DROITS DE GARDE **TVA** (sur la base d'une valorisation au 31/12)

■ Portefeuille composé uniquement de valeurs groupe .....	<b>24,92 €/an</b>
■ Portefeuille composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	
- Minimum de perception .....	<b>29,17 €/an</b>
- Commission proportionnelle .....	<b>0,25 %</b>
+ Commission fixe par ligne .....	<b>3,67 €</b>
- Maximum de perception .....	<b>316,67 €/an</b>
■ Compte sans position au 31/12 de l'année écoulée .....	<b>29,34 €/an</b>

### **BON À SAVOIR**

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

## > LES AUTRES TARIFS

■ Remboursement de titres de capitalisation hors réseau <b>TVA</b> .....	<b>42,67 €/titre</b>
■ Mise en nominatif pur sur compte titres ordinaire <b>TVA</b> .....	<b>10,59 €/ligne</b>
■ Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) <b>TVA</b> .....	<b>24,10 €</b>

## > LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

■ Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception <b>TVA</b> .....	<b>150,00 €</b>
■ Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne .....	<b>Gratuit</b>

### **BON À SAVOIR**

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

La Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE.

À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

## > L'ÉPARGNE BANCAIRE

■ Frais de tenue de compte sur livret inactif <sup>(1)</sup> .....	<b>30,00 €</b>
--	----------------

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire. Définition du compte inactif au sens de l'article L312.19 du code monétaire et financier disponible dans la rubrique ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte.

# 13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION



## > COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL

Le Compte Excédent Professionnel est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel). Taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de Caisse d'Épargne. Le Titulaire sera informé préalablement par Caisse d'Épargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

■ Taux..... **Nous consulter**

## > DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de Protection) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

# 14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES<sup>(1)</sup>



## > LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

### ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

En euros	En agence	Par télétransmission <sup>(2)</sup>
Commission proportionnelle au montant du virement	<b>0,1 %</b>	<b>0,1 %</b>
Minimum de perception	<b>18,70 €</b>	<b>18,70 €</b>
Frais de recherche sur virements internationaux (coordonnées non conformes)	<b>21,10 €</b>	<b>21,10 €</b>

En devises	En agence	Par télétransmission <sup>(2)</sup>
Commission proportionnelle	<b>0,1 %</b>	<b>0,1 %</b>
Minimum de perception	<b>18,70 €</b>	<b>18,70 €</b>
Commission de change <sup>(3)</sup>	<b>0,05 %</b>	<b>0,05 %</b>
Minimum de perception	<b>14,00 €</b>	<b>14,00 €</b>
Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)	<b>21,10 €</b>	<b>21,10 €</b>
Frais de correspondant	<b>16,50 €</b>	<b>16,50 €</b>

## > LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

### VIREMENTS REÇUS DE L'ÉTRANGER

En provenance de l'EEE en € d'un montant ≤ 50 000 € et virement SEPA (quel que soit le montant)

■ Frais par virement automatisable avec BIC/IBAN ..... **12,30 €**

Autres virements en € dans l'EEE > 50 000 €, hors EEE (quel que soit le montant), en devises (quel que soit le pays)

■ Frais par virement ..... **12,30 €**

■ Frais de commission de change<sup>(3)</sup> ..... **0,05 %**

- Minimum de perception ..... **14,00 €**

	Paiement par chèque
Chèques libellés en euros uniquement	<b>0,1 %</b>
- Minimum de perception	<b>18,70 €</b>

### ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER<sup>(4)</sup>

#### En euros

■ Commission de service ..... **0,1 %**

Minimum de perception par remise ..... **28,00 €**

#### En devises

■ a - Commission de service ..... **0,1 %**

Minimum de perception ..... **28,00 €**

■ b - Commission de change<sup>(3)</sup> ..... **0,05 %**

Minimum de perception ..... **14,00 €**

■ Chèques étrangers remis à l'encaissement impayé ..... **22,80 €**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 40).

(2) Par échange de données informatisées.

(3) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

(4) Disponibilité des fonds :

- remise chèque en euros payable dans l'U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.

- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.

- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par Caisse d'Epargne.

# 15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



## ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

## AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

## BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

## CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

## CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

## COMPTE INACTIF :

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

## CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

## DATES DE VALEUR :

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

## EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

## ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

## ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

## IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

## ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

## OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

## PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

## RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

## RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

## RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

## SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

# 15

## LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

### SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

### SEPA

#### L'espace unique des paiements en euros :

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

### TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

#### articles R 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R314-1 et suivants du code de la consommation.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,

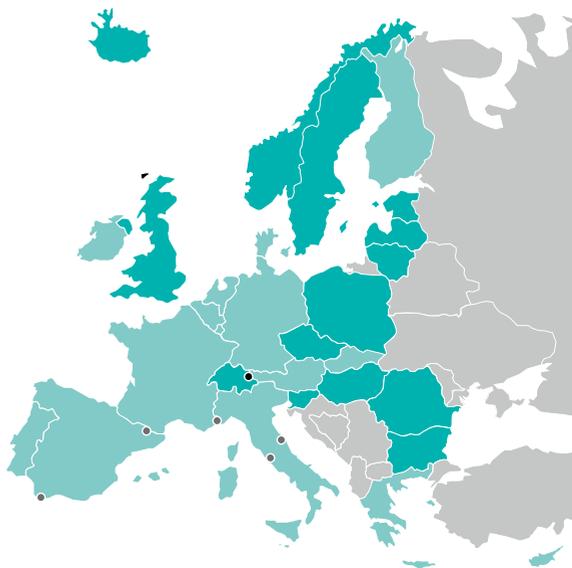
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG indicatif de 7,00 % l'an.

### ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

■ Pays de la zone euro

■ Pays de la zone SEPA



# 16 LES NUMÉROS UTILES

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

## > CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

### ASSISTANCE TECHNIQUE

**3241** Service gratuit + prix appel

## > CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

### PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

**09 69 36 39 39** Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet -

[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup>

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®

 sur [www.m.caisse-epargne.fr](http://www.m.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup>

## > MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

### SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

#### ■ TPE (hors Premium)

 **N°Cristal 09 69 39 16 17**

APPEL NON SURTAXE

#### ■ TPE Premium et CE Boost Pay Business

 **N°Cristal 09 69 36 06 86**

APPEL NON SURTAXE

### SP PLUS/JEPAIENLIGNE

**09 69 37 80 30** Service gratuit + prix appel

## > ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Épargne. Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

## ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

**09 69 36 28 37** Service gratuit + prix appel

## > NOS PARTENAIRES

**BPCE ASSURANCES IARD** : Société anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581\_03FWUB délivré par l'ADEME.

**BPCE IARD** : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS Niort Siège Social : Chaban 79180 Chauray Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 Niort Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

**BPCE VIE** : Société anonyme au capital social de 161 469 776 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

**COVEA ASSURANCES** : Covéa Protection Juridique, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances. RCS LE MANS n°442 935 227. Siège social : 160 rue Henri Champion - 72045 LE MANS CEDEX 2.



**APIVIA MACIF MUTUELLE** : mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

**IMA ASSURANCES** : société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632.

# 17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOLURE UN LITIGE



## > VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **vous conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire Service Relations Clientèle 15 Avenue de la Jeunesse CS 30327 - 44703 ORVAULT Cedex	Le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant : <a href="https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/votre-banque/reclamation-et-mediation/(1)">https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/votre-banque/reclamation-et-mediation/(1)</a> Exprimer une réclamation.

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

## > VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence et du service relations client, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

Par internet (contact dans les 48h)

**Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr><sup>(1)</sup>**

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par internet	Par courrier
<b><a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a><sup>(1)</sup></b>	<b>Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02</b>

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
<b><a href="http://www.mediation-assurance.org">www.mediation-assurance.org</a><sup>(1)</sup></b>	<b>La Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09</b>

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par internet	Par courrier
<b><a href="http://www.lemediateur.fbf.fr">http://www.lemediateur.fbf.fr</a><sup>(1)</sup></b>	<b>Monsieur le Médiateur CS151 75422 Paris Cedex 9</b>

### PLUS D'INFORMATIONS

**<https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/professionnels>**

Sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Épargne.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification  
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :  
**<https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/professionnels>**  
(coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès internet)



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1.315.000.000 euros - Siège social 2, place Graslin CS 10305 44003 NANTES Cedex 1 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » N° CPI 4401 2018 000 033 549 délivrée par la CCI de Nantes-Saint-Nazaire, garantie par la CEGC - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex • Crédit photos : AdobeStock. • EdEp.10.2023.33240.

Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581\_03FWUB délivré par l'ADEME.